

# Conditions générales de Nextmove

## Article 1<sup>er</sup>. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute proposition, offre, convention et fourniture de services de Nextmove SPRL, établie à Obberg 76, 1780 Wemmel, possédant le numéro d'entreprise TVA BE 0544.916.801 (ci-dessous dénommée « Nextmove »).

1.2. Selon les services à fournir ou fournis par Nextmove (tels que, sans toutefois s'y limiter, les services informatiques, notamment la consultance, l'externalisation, l'hébergement, le développement de sites et d'applications Internet, les formations en informatique et les services connexes), les présentes conditions générales peuvent être complétées par des conditions particulières, dont plusieurs sont insérées ci-dessous sous la forme d'annexes.

1.3. Les présentes conditions générales s'appliquent indépendamment des dispositions contraires énoncées dans les documents du client. En passant une commande, le client reconnaît accepter les conditions générales de Nextmove.

## Article 2. Offres, conclusion et résiliation du contrat

2.1. Sauf mention contraire explicite, toute proposition et/ou offre de Nextmove est formulée sans engagement. La durée de validité de toute offre formulée par Nextmove au client est de 30 jours calendrier, à compter de la date de l'offre, sauf si l'offre dispose d'une autre durée de validité.

2.2. Un contrat est conclu entre le client et Nextmove par l'acceptation de l'offre formulée par Nextmove au client, soit en signant et en renvoyant l'offre ou un formulaire de commande par la poste, par télécopie ou par courriel, soit par une confirmation écrite du client envoyée par la poste ou par télécopie ou par courrier électronique, soit par une commande via un formulaire de commande sur le site Internet de Nextmove.

Le contrat est formé par l'offre ou le formulaire de commande approuvé par le client, ainsi que par les présentes conditions générales éventuellement complétées des conditions particulières. Il est réputé refléter intégralement les accords verbaux et écrits des deux parties et remplacer les éventuels accords et/ou propositions verbaux et écrits antérieurs relatifs à l'objet du contrat.

2.3. Sauf disposition contraire explicite dans l'offre, tous les prix s'entendent hors TVA, charges et/ou taxes.

2.4 Le client peut annuler une commande tant que Nextmove n'a pas encore commencé ses activités et/ou n'a pas encore passé de commande irréversible (par exemple, l'enregistrement d'un nom de domaine) et sous réserve du paiement d'une indemnité s'élevant à 10 % du prix convenu, avec un minimum de 50 EUR.

## Article 3. Obligations de Nextmove

3.1. Sauf disposition contraire explicite, Nextmove est tenue par un engagement de moyens dans le cadre des services qu'elle fournit. Nextmove respectera toujours les normes professionnelles en vigueur lors de la fourniture des services, tout en tenant compte de l'état de la technique.

3.2. Sauf convention contraire expresse via une référence explicite à la présente disposition, tous les délais d'exécution communiqués par Nextmove le sont à titre indicatif et ne sont pas contraignants. Si Nextmove ne fournit pas ses services dans les délais notifiés, le client ne peut réclamer une quelconque indemnisation ni ne peut, dans un tel cas, suspendre le paiement des montants dus.

Si l'exécution tardive ou l'annulation du contrat résulte de manquements manifestes du client et/ou de ses préposés, à savoir, par exemple, l'absence de communication ou d'approbation ou la fourniture ou l'approbation tardive de textes, projets, illustrations, bases de données, critères de sélection, scripts ou d'autres données sous une forme ou un format quelconque, Nextmove se réserve le droit d'exiger l'exécution du contrat dans les délais

convenus. Dans ce cadre, le client continue d'être tenu par son obligation de paiement, même en cas de livraison incomplète des services ou produits.

3.3. Nextmove peut déléguer certaines activités à des tiers, sans que cela n'exclue la responsabilité de Nextmove ni fasse naître un contrat direct entre le client et un tel sous-traitant.

#### **Article 4. Obligations du client**

4.1. Les produits et services livrés par Nextmove peuvent être exclusivement utilisés pour des activités, pour la fourniture de services et pour la communication conformément à la législation applicable. Par les présentes, le client déclare explicitement que Nextmove n'assume aucune responsabilité quant aux opérations du client sur l'Internet et exonère Nextmove de toute conséquence pénale et/ou civile y afférente.

4.2. Le client s'abstiendra plus particulièrement :

(i) d'exécuter toute opération ou de faire la publicité de toute activité illégale pouvant violer les droits de Nextmove ou d'une tierce partie ;

(ii) de conserver, d'autoriser l'accès et/ou de mettre à disposition du matériel pornographique, obscène, discriminant, haineux ou tout autre matériel dont la détention et/ou la mise à disposition peuvent justifier des poursuites judiciaires ;

(iii) de conserver, d'autoriser l'accès et/ou de mettre à disposition du matériel, y compris des textes, des messages, des données, des illustrations, de la musique, des images, des programmes informatiques et/ou des bases de données violant le droit de propriété (intellectuelle) de tiers ;

(iv) de collecter, de traiter, de conserver, d'autoriser l'accès et/ou de mettre à disposition des informations (y compris des données personnelles) si ces informations sont diffamatoires ou dégradantes et/ou si leur traitement viole la législation relative à la protection et/ou le traitement des données à caractère privé ;

(v) d'utiliser directement ou indirectement les infrastructures de et/ou gérées par Nextmove pour l'envoi de pourriels (tels que, sans toutefois s'y limiter, les spams, les flames, les mail bombs...) ;

(vi) d'exécuter des opérations punies ou pouvant être punies en vertu de la législation sur la criminalité informatique et de mettre à disposition des programmes informatiques ou d'autres ressources pouvant être utilisés dans ce cadre.

#### **Article 5. Conditions de paiement**

5.1. Les factures sont exclusivement envoyées par courriel au client et sont dues dans un délai de 15 jours calendrier à compter de la date de la facture. À défaut d'une contestation écrite dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la date de la facture, cette dernière, ainsi que les produits et services qui y sont renseignés, sont réputés être irrévocablement acceptés.

5.2. Sauf convention écrite contraire, tous les paiements doivent être exécutés sans aucune déduction ni compensation. Si le délai de paiement est dépassé, le client est alors redevable, automatiquement et sans aucune mise en demeure préalable, de frais administratifs d'un montant de 50,00 EUR et d'intérêts de retard mensuels de 1 %, étant entendu que tout mois débuté est comptabilisé comme un mois complet.

5.3. Si un délai de paiement d'une facture est excédé de 45 jours au moins, Nextmove peut résilier ou suspendre tous les contrats en cours avec le client après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée.

5.4. Tous les frais de recouvrement judiciaire et extrajudiciaire sont à la charge du client et s'élèvent à 15 % du montant dû, avec un minimum de 125 EUR.

5.5. Si une réduction a été accordée, cette dernière cesse automatiquement de produire ses effets si le client ne respecte pas les conditions de paiement.

5.6. En cas de réactivation des services Internet coupés pour défaut de paiement, une indemnité d'un montant de 50,00 EUR sera facturée par service concerné (hébergement, nom de domaine...).

5.7. Nextmove se réserve le droit d'inviter le client à procéder au paiement anticipé total ou partiel du prix convenu.

5.8. Tous les services relatifs à l'Internet (nom de domaine, hébergement web...) sont facturés préalablement à la fourniture des services.

#### **Article 6. Durée et échéance du contrat**

6.1. Si une des deux parties manque gravement aux obligations contractuelles, l'autre partie peut résilier le présent contrat par lettre recommandée et motivée, sans devoir respecter un délai de préavis et sans préjudice du droit de la partie n'ayant commis aucun manquement de réclamer une indemnisation.

Par manquement grave, il convient notamment d'entendre le non-respect d'une ou plusieurs obligations telles qu'énumérées dans les conditions générales ou dans un contrat spécifique et impliquant que la poursuite même temporaire du contrat est raisonnablement impossible.

6.2. Aux fins de l'application de cet article, il convient notamment d'entendre par manquements graves :

(i) le fait que Nextmove n'ait pas reçu le paiement de l'indemnité due dans un délai de 45 jours ouvrables à compter de la date de l'envoi au client d'une mise en demeure écrite par la poste ou par courriel ;

(ii) le fait que le client se rende coupable de pratiques telles qu'énumérées à l'article 4.

#### **Article 7. Plaintes relatives à la prestation de services et responsabilité de Nextmove**

7.1. Toutes les plaintes relatives à l'exécution du service par Nextmove doivent être communiquées à cette dernière dans un délai de deux jours à compter de la date de la prise de connaissance des faits à l'origine de la plainte.

7.2. Nextmove décline toute responsabilité afférente à tout dommage, y compris les dommages directs et indirects, la perte de bénéfices et de chiffre d'affaires, sauf lorsqu'une faute grave ou volontaire de Nextmove est démontrée. Dans tous les cas, la responsabilité de Nextmove se limite à la réparation ou à l'indemnisation (à la discrétion de Nextmove) du dommage que le client a directement subi et qui était raisonnablement prévisible à la date à laquelle le fait générateur du dommage s'est produit, et ce, pour un montant total maximal des indemnités que le client a payées à Nextmove au cours de l'année calendaire écoulée pour les prestations ayant fait l'objet de la plainte du client, avec un maximum de 1250 EUR.

7.3. Nextmove n'exonérera en aucun cas le client ni ne se substituera à lui pour l'indemnisation de tous frais et/ou dommages encourus par le client si ces frais et/ou dommages :

(i) ont été totalement ou partiellement occasionnés par une faute du client. Plus spécifiquement, le client ne sera pas admis au bénéfice d'une indemnisation pour des dommages résultant d'un endommagement ou du dysfonctionnement du matériel informatique et des logiciels installés par Nextmove et occasionnés directement ou indirectement par une intervention du client sur ce matériel ou logiciel, étant entendu que cette intervention est inappropriée ou ne répond pas aux normes d'utilisation raisonnables ni aux instructions de Nextmove ;

(ii) résultent d'une intervention interdite en vertu de l'article 4 des présentes conditions générales ;

(iii) ont été causés par un cas de force majeure, le hasard, une ignorance invincible ou par des limites dues à l'état de la science et de la technique à la date de la prestation de services. Aux fins de l'application de cet article, les fautes de tiers sont considérées comme un cas de force majeure.

#### **Article 8. Dispositions générales**

8.1. Nextmove peut à tout moment modifier les présentes conditions générales, les conditions particulières, ses prix, les modalités techniques et/ou les spécifications techniques de ses services. Sauf si elles sont nécessaires en termes techniques, de telles modifications produiront leurs effets au plus tôt 10 jours calendrier après leur publication sur le site Internet de Nextmove.

8.2. Si une ou plusieurs dispositions du contrat conclu entre Nextmove et le client devaient être invalides ou frappées de nullité ou déclarées invalides ou nulles par une autorité judiciaire indépendante, les autres dispositions continueront de produire dûment leurs effets. Dans un tel cas, les parties remplaceront cette disposition invalide ou nulle par une disposition valide exprimant au mieux l'objectif de la disposition initiale.

8.3. Le client ne peut céder tout ou partie du contrat qu'il a conclu avec Nextmove ni prêter, louer, donner en leasing, vendre ou mettre autrement à disposition de tiers les produits et services de Nextmove, ou des parties de ces derniers, sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de Nextmove ou dans le cadre d'un *reseller package* spécifique.

8.4. Nextmove peut utiliser à des fins de référence la dénomination sociale du client et/ou une description des services qu'elle lui a fournis, et ce, dans le cadre d'actions promotionnelles.

8.5. Tout contrat conclu avec Nextmove est exclusivement soumis au droit belge. Si les parties ne peuvent trouver un arrangement à l'amiable relatif à un litige qui les oppose et relatif à la conclusion, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation de tout contrat conclu avec Nextmove, ce litige sera exclusivement tranché par les tribunaux compétents de Bruxelles.

## **ANNEXE 1. CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT WEB**

Les présentes conditions particulières s'appliquent si le client achète des services d'hébergement web à Nextmove.

Par « services d'hébergement web », il convient d'entendre : la possibilité pour le client de télécharger et de consulter des données sur un serveur web via l'Internet.

Ce service d'hébergement web est indépendant et ne peut être confondu avec le développement et/ou la maintenance des sites Internet, d'applications Internet, de bases de données, etc., dont les conditions spécifiques auxquelles Nextmove propose ces services sont jointes à l'annexe 2 ci-dessous.

### **Article 1<sup>er</sup>. Objet**

1.1. Nextmove propose au client, qui les accepte, des services d'hébergement web, conformément aux conditions générales en vigueur et aux présentes conditions particulières, ainsi que, le cas échéant, aux spécifications énoncées dans l'offre ou le bon de commande approuvé par le client.

1.2. Si l'offre ou le bon de commande ne contient aucune description spécifique des services d'hébergement web fournis par Nextmove, les caractéristiques minimales suivantes s'appliquent :

- Type de serveur : Linux
- Type d'hébergement : partagé
- Espace web : 250 Mo
- Bases de données MySQL : 1
- Échange sur l'Internet : 3 Go
- Compte FTP : 1
- Comptes de messagerie : 5 (max. 1 Go)

1.3. Nextmove collabore avec un partenaire d'hébergement spécialisé dans l'hébergement web. Une description des services d'hébergement et de la responsabilité de ce partenaire est fournie dans la convention de niveau de service (SLA) de ce partenaire d'hébergement. Le partenaire d'hébergement peut modifier ou adapter cette SLA. Nextmove communiquera au client une copie de la version actuelle de la SLA à sa première demande.

1.4. Nextmove fournit au client les services d'hébergement web par année calendaire, sous réserve du paiement de l'indemnité due par le client. Si le client souhaite résilier ce service, il est tenu de le faire au plus tard 2 mois avant la date d'échéance annuelle. En cas de résiliation tardive, le client devra acquitter l'indemnité relative à l'année calendaire suivante.

1.5. La responsabilité de Nextmove ne peut en aucun cas être engagée pour toute interruption des services d'hébergement web.

### **Article 2. Engagements spécifiques du client**

2.1. Le client utilisera exclusivement les services d'hébergement web fournis par Nextmove aux fins de la gestion de son site Internet et des activités connexes.

2.2. Le client assume toujours la responsabilité liée à toute utilisation du service d'hébergement web. Dans ce cadre, Nextmove part du principe que le service d'hébergement web est toujours exclusivement utilisé au nom et pour le compte du client.

Le client est plus particulièrement responsable et exonère toujours Nextmove pour tous les dommages et frais (y compris les honoraires d'avocat et les frais de procédure) auxquels Nextmove ou tout tiers sont exposés à la suite de :

- l'hébergement de données, programmes informatiques et bases de données que le client met à la disposition de Nextmove dans le cadre du présent contrat ainsi que l'utilisation qui en est faite ;
- l'envoi ou la mise à disposition de messages électroniques non demandés à des fins commerciales (« pourriels ») ;
- l'envoi ou la mise à disposition de messages électroniques trompeurs ;
- toute autre opération interdite en vertu de l'article 4.2 des conditions générales.

2.3. Pendant la durée du présent contrat, le client prendra les mesures nécessaires, élaborera des procédures relatives à et veillera à la sécurité de l'accès à et à l'utilisation des données, des programmes informatiques et des bases de données hébergés par Nextmove.

2.4. Si un virus ou un autre élément destructeur est détecté dans le cadre de l'hébergement web, il sera considéré que le client est informé de cette situation et tentera immédiatement d'éliminer le virus ou les scripts nuisibles. Le client est tenu d'informer Nextmove si des virus ou d'autres éléments destructeurs sont détectés, et Nextmove se réserve le droit de facturer au client les frais engagés afin d'éliminer un tel virus ou élément destructeur.

### **Article 3. Suspension de la prestation des services**

3.1. Le client reconnaît explicitement que Nextmove peut suspendre tout ou partie de sa prestation de services dans les cas suivants, et ce, sans avertissement ni mise en demeure préalable et sans que le client puisse bénéficier d'une quelconque forme d'indemnisation ou de remboursement :

- si Nextmove reçoit une plainte stipulant raisonnablement que les données que Nextmove gère, envoie ou reçoit au nom du client violent un droit de propriété (intellectuelle) ou une disposition pénale ;
- si des travaux de maintenance urgents doivent être exécutés sur l'infrastructure de Nextmove, de son sous-traitant et/ou du client ;
- si cela peut être raisonnablement admis pour des motifs de sécurité ;
- si le client viole ou est raisonnablement réputé violer les conditions générales ou les présentes conditions particulières.

3.2. Le client reconnaît explicitement que Nextmove n'est pas tenue d'analyser ou de contrôler activement les données gérées, envoyées ou reçues au nom du client.

### **Article 4. Copies de sauvegarde**

4.1. Nextmove s'engage à ne pas modifier ni détruire les données du client sans avoir reçu son autorisation écrite préalable, sauf après l'échéance ou la résiliation du contrat.

Sauf disposition contraire écrite, Nextmove n'est pas tenue de créer des copies de sauvegarde (back-up) des données du client.

### **Article 5. Durée et résiliation**

5.1. Sauf disposition contraire écrite, la durée de tout contrat conclu avec Nextmove est de douze (12) mois. Sauf résiliation écrite signifiée à l'autre partie au moins deux (2) mois avant l'échéance, ce contrat est automatiquement prolongé d'une même durée quand il arrive à son échéance.

À défaut d'une résiliation ponctuelle signifiée par le client, ce dernier reconnaît que le montant total dû pour la fourniture des services d'hébergement web sera également dû pour la prolongation de la durée.

5.2. Nextmove peut résilier le contrat avec effet immédiat, sans mise en demeure et sans l'intervention d'un organe judiciaire, si le client est déclaré en faillite ou est dissout.

## **ANNEXE 2. CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MAINTENANCE D'APPLICATIONS WEB, SITES INTERNET, BASES DE DONNÉES...**

### **Article 1<sup>er</sup>. Objet**

1.1. Nextmove développe les applications web, sites Internet, bases de données ou tout autre logiciel conformément à ses conditions générales et aux présentes conditions particulières ainsi qu'aux éventuelles spécifications énoncées dans l'offre approuvée par le client. La manière dont Nextmove fournira au client les développements réalisés sera, le cas échéant, spécifiée dans l'offre.

1.2. Les parties peuvent convenir que le contrat sera exécuté en plusieurs phases ; dans ce cas, Nextmove peut suspendre l'exécution de la phase suivante jusqu'à ce que le client ait approuvé par écrit les services fournis au cours de la phase précédente.

### **Article 2. Droits de propriété intellectuelle**

2.1. Sauf disposition contraire écrite, tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux programmes informatiques, bases de données, sites Internet, etc., développés par ou au nom de Nextmove pour le client, y compris les améliorations, ajouts ou adaptations qui y sont apportés, demeurent la propriété exclusive de Nextmove, même lorsque le code source a été communiqué au client.

Après paiement du prix intégral des développements convenus, le client bénéficie d'une licence non exclusive, mondiale et libre de redevances lui permettant d'utiliser les développements, améliorations, ajouts et adaptations pendant une durée indéterminée.

2.2. Nextmove considère que tous les projets, bases de données, descriptions de processus, études de marché et autres données confidentielles de l'entreprise appartiennent au client et ce dernier déclare qu'il peut les communiquer à Nextmove aux fins de l'utilisation que le client souhaite en faire. Le client exonère Nextmove de toute responsabilité et de tout préjudice que Nextmove subit ou risque de subir si le client viole les droits de tous tiers s'il utilise de tels travaux et/ou données. Le client assume l'entière responsabilité relative au paiement aux tiers de toute indemnisation y afférente.

### **Article 3. Responsabilité finale**

3.1 Le client est le responsable final de tout ce qui est publié et divulgué par le biais de l'application web, du site Internet ou de la base de données.

3.2. Plus spécifiquement, tous les textes, même ceux rédigés et fournis par Nextmove dans le cadre du développement d'un site Internet, relèvent de la responsabilité finale du client. Le client doit vérifier l'intégralité du site Internet ou de l'application web et est réputé accepter tous les textes s'il ne réagit pas au plus tard à la date de la réception définitive.

3.3 Sauf convention contraire écrite, toutes les illustrations, photos et tous les fichiers média utilisés dans le site Internet ou l'application web sont supposés avoir été fournis par le client qui assume l'entière responsabilité de leur utilisation.

### **Article 4. Obligation d'information**

4.1. Pendant la durée du contrat, le client offrira l'assistance et communiquera les informations nécessaires à Nextmove afin que cette dernière puisse respecter ses obligations contractuelles conformément aux règles de l'art.

### **Article 5. Maintenance**

5.1. À la demande explicite du client, Nextmove peut, sous réserve de la souscription d'un contrat de maintenance, proposer des services relatifs aux applications web, aux sites Internet et/ou aux bases de données

du client ou développés pour le client. De tels services seront fournis conformément aux spécifications énoncées dans l'offre approuvée par le client et aux conditions contractuelles visées ci-dessous (point 5.4).

5.2. Sauf disposition contraire explicite, les engagements que Nextmove prend dans la présente disposition relative aux services de maintenance sont des obligations de moyens et non de résultats.

5.3. Les parties conviennent explicitement que Nextmove peut facturer préalablement ses services de maintenance au client et peut suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que le client ait acquitté les montants dus à Nextmove.

5.4. Un contrat de maintenance est conclu avec le client pour une durée indéterminée et peut être résilié sous réserve de la signification de la résiliation au moins deux (2) mois avant la date d'échéance du contrat. Pendant la durée du contrat, Nextmove peut unilatéralement modifier le tarif contractuel, pour autant qu'elle en notifie le client au moins deux mois au préalable. Si le client n'accepte pas la majoration de prix annoncée, Nextmove doit résilier le contrat à temps avant l'entrée en vigueur de la modification tarifaire.

5.5. Si aucun contrat de maintenance n'est conclu, la durée de garantie d'un projet finalisé est de 2 mois à compter de la date de la réception définitive.

5.6. Nextmove décline toute responsabilité quant aux conséquences, tant financières qu'en termes d'image, d'un site Internet piraté ou infecté par des personnes malveillantes via des pourriels ou autres virus et infections. Nextmove mettra tout en œuvre afin de compliquer autant que possible la tâche d'un pirate. Toutefois, Nextmove décline toute responsabilité afférente aux actions des pirates et autres personnes malveillantes.

#### **Article 6. Durée et résiliation**

6.1. Un contrat conclu avec Nextmove pour le développement d'applications web, de sites Internet, de bases de données ou d'autres logiciels produit ses effets à compter de la date renseignée dans l'offre approuvée par le client et arrive à échéance à la date de la réception définitive et de l'acceptation par le client. Sauf disposition contraire, la date de la réception définitive coïncide avec la date de la facture de clôture du contrat établie par Nextmove. En l'absence de réaction dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de la réception définitive, le client est réputé avoir accepté les travaux et la réception.

6.2. Un contrat d'abonnement conclu avec Nextmove pour la maintenance d'applications web, de sites Internet ou de bases de données produit ses effets à compter de la date renseignée dans l'offre approuvée par le client, soit à la date de l'acceptation et de la réception définitives des développements faisant l'objet du contrat. Le contrat est prolongé tacitement, sauf si une des parties le résilie en respectant un préavis de 2 mois.



## **ANNEXE 3. CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE**

### **Article 1<sup>er</sup>. Objet**

1.1. Nextmove offre la possibilité au client d'enregistrer, via Nextmove, des noms de domaines dans plusieurs domaines de premier niveau, et ce, conformément aux conditions générales et aux présentes conditions particulières de Nextmove. Nextmove intervient toujours au nom et pour le compte du client dans le cadre de l'enregistrement d'un nom de domaine.

1.2. Le client reconnaît explicitement que l'enregistrement d'un nom de domaine dans le domaine de premier niveau .be peut uniquement être réalisé dès lors que les conditions énoncées dans les conditions générales relatives à l'enregistrement d'un nom de domaine dans le domaine « .be » géré par DNS.BE, sont satisfaites.

### **Article 2. Engagements spécifiques du client**

2.1. Le client accepte donc que les conditions générales relatives à l'enregistrement d'un nom de domaine dans le domaine « .be » géré par DNS.BE s'appliquent à la relation contractuelle qui le lie à DNS.BE. Ces conditions peuvent être consultées sur le site Internet de DNS.

2.2. Le client exonère explicitement Nextmove et DNS.BE de toute action judiciaire ou extrajudiciaire initiée par un tiers au sujet d'un nom de domaine que le client a enregistré à l'aide des produits et services proposés par Nextmove, et plus spécifiquement si le client a enregistré ou utilise ce nom de domaine de mauvaise foi et/ou si ce nom de domaine viole les droits d'un tiers.

### **Article 3. Durée et résiliation**

3.1. Les parties conviennent explicitement que la cession de la gestion d'un nom de domaine à un autre *registrar* (« transfert ») n'implique pas automatiquement la résiliation du présent contrat.

3.2. Sauf disposition contraire écrite, la durée de tout contrat conclu avec Nextmove pour l'enregistrement d'un nom de domaine est de douze (12) mois ou d'une durée supérieure qui sera précisée. Sauf résiliation écrite signifiée à l'autre partie au moins deux (2) mois avant l'échéance, ce contrat est automatiquement prolongé d'une même durée quand il arrive à son échéance.

À défaut d'une résiliation ponctuelle signifiée par le client, ce dernier reconnaît que le montant total dû pour la conservation de l'enregistrement du nom de domaine sera également dû pour la prolongation de la durée, même si le client ne souhaite plus ce nom de domaine.

3.3. Nextmove peut également décider de ne plus fournir ses services pour la prolongation d'un nom de domaine si un client n'acquiesce pas ponctuellement les montants dus pour son nom de domaine.

3.4. En cas de perte éventuelle d'un nom de domaine pour prolongation tardive, défaut de paiement, vol ou autre, le client ne pourra réclamer aucune indemnisation à Nextmove.

3.5. Des frais supplémentaires seront imputés pour l'éventuelle réactivation ou sortie de quarantaine d'un nom de domaine.